



Ville de  
**Linselles**

Extrait du registre  
des délibérations du  
Conseil Municipal  
DE LA COMMUNE DE LINSELLES

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 059-215903527-20250228-DELIB\_20250202-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février,  
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur la  
convocation et sous la présidence de Madame le Maire, au lieu de  
ses séances (Mairie, salle d'honneur),

**Séance du 20 février 2025**

**1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27**

**2°- Conseil Municipal convoqué le 14/02/25**

**3°- Présents :**

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Joséphine BROUTIN, M. Olivier OSTYN, Mme Martine PETIT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *Conseillers délégués*,
- M. Olivier SURMONT Mme Christelle CORNARD, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *Conseillers municipaux*.

**4°- Pouvoirs :**

Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,  
M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à M. Dominique SINNAEVE, Adjoint,  
Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Michel SPANNEUT, Conseiller délégué,  
Mme Amandine VASSEUR, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Catherine PARRUITTE, Conseillère municipale,  
Mme Catherine CAPOËN, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Conseillère déléguée,  
M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Patrick HELLIN, Conseiller municipal,  
M. Bertrand FLORIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Jean-Pierre LELEU, Conseiller municipal,

**5°- Secrétaire de séance :** Antony PIRES

**6°- Absent excusé :** Néant

**7°- Absent non excusé :** Néant

**8°- Membre démissionnaire :** Néant.

---

Délibération n°2025-02-02

**FINANCES**

**OUVERTURES DE CREDITS EN INVESTISSEMENT – BUDGET 2025**

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025**

Rapport de M. Olivier OSTYN, Adjoint aux Finances

**Exposé :**

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 1612-1 ;

Vu la délibération n° 2024-03-14 du 28 mars 2024 portant affectation du r

Vu la délibération n° 2024-03-16 du 28 mars 2024 portant budget primitif pour 2024 ;

Vu les délibérations n° 2024-10-01 du 24 octobre 2024, n° 2024-12-01 du 19 décembre 2024 portant modification du budget primitif pour 2024,

Le Budget Primitif 2025 de la commune sera adopté avant le 31 mars 2025, c'est-à-dire au cours de l'exercice pour lequel il s'applique.

A ce titre, concernant les dépenses d'investissement pour 2025, Madame le Maire est en droit de mandater des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Il convient également de lui autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des autres dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2024, conformément aux dispositions législatives.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à engager et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2024, non compris les crédits afférents au remboursement en capital de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif pour 2025.

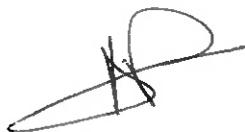
Chapitres	Articles - Intitulés	BUDGET 2024	25%
20	2031 - Frais d'études	195 450,00 €	48 862,50 €
20	2051 - Concessions et droits similaires	35 400,00 €	8 850,00 €
<b>20</b>	<b>Total chapitre 20</b>	<b>230 850,00 €</b>	<b>57 712,50 €</b>
21	2112 - Terrains de voirie	24 000,00 €	6 000,00 €
21	2118 - Autres terrains	18 000,00 €	4 500,00 €
21	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	57 000,00 €	14 250,00 €
21	2128 - Autres agencements et aménagements	2 442 806,88 €	610 701,72 €
21	21311 - Constructions bâtiments administratifs	122 000,00 €	30 500,00 €
21	21312 - Constructions bâtiments scolaires	5 700,00 €	1 425,00 €
21	21314 - Constructions bâtiments culturels et sportifs	35 000,00 €	8 750,00 €
21	21318 - Constructions autres bâtiments publics	544 919,71 €	136 229,93 €
21	21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	2 100,00 €	525,00 €
21	2138 - Autres constructions	25 000,00 €	6 250,00 €
21	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	5 000,00 €	1 250,00 €
21	21534 - Réseaux d'électrification	199 000,00 €	49 750,00 €
21	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	385 000,00 €	96 250,00 €
21	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	31 000,00 €	7 750,00 €
21	21828 - Autres matériels de transport	50 000,00 €	12 500,00 €
21	21838 - Autre matériel informatique	62 500,00 €	15 625,00 €
21	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	45 500,00 €	11 375,00 €
21	2185 - Matériel de téléphonie	12 000,00 €	3 000,00 €
21	2188 - Autres immobilisations corporelles	278 350,00 €	69 587,50 €
<b>21</b>	<b>Total chapitre 21</b>	<b>4 344 876,59 €</b>	<b>1 086 219,15 €</b>
23	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	75 000,00 €	18 750,00 €
<b>23</b>	<b>Total chapitre 23</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>18 750,00 €</b>
	<b>Total général</b>	<b>4 650 726,59 €</b>	<b>1 162 681,65 €</b>

**Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2024, non compris les crédits afférents au remboursement en capital de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif pour 2025.

Transmis en Préfecture le 28 FEV. 2025  
Acte certifié exécutoire à date de ce jour,

**Antony PIRES**  
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme,

**Isabelle POLLET**  
Madame le Maire,  
Conseillère Métropolitaine,

